



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

### CANADA VILLE DE POHÉNÉGAMOOK MRC DE TÉMISCOUATA

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 7 avril 2015, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet  
Siège n° 2 : Frédéric Montplaisir  
Siège n° 3 : Robin Breton  
Siège n° 4 : Guylaine Cyr  
Siège n° 5 : Simon Bolduc  
Siège n° 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présents : Marie-Claude Pinet, directrice générale  
Marielle Potvin, trésorière  
Nancy Morin, inspectrice en bâtiment et en environnement  
Denis Dionne, CA, Raymond Chabot Grant Thornton  
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 8 personnes

#### 2015.04.95 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

#### A PROCÉDURES

- Moment de réflexion  
Mot de bienvenue  
01 Ordre du jour - Adoption  
02 Procès-verbaux de mars - Adoption  
03 Comptes de mars - Adoption  
04 Rapport mensuel des engagements - Dépôt  
05 Rapport financier au 31-03-2015 – Dépôt  
06 Transferts budgétaires - Adoption

#### B AFFAIRES NOUVELLES

- 07 Rapport financier 2014 Ville de Pohénégamook - Adoption  
08 P.-394 – Adoption (Règlement d'emprunt (rues Industrielle et St-Vallier secteur Ouest)  
09 P.-395 – Assemblée publique  
10 P.-395 2<sup>e</sup> lecture (modification au règlement de zonage P.-181 pour y ajouter des usages industriels de type 1 à l'intérieur des zones mixtes)  
11 P.-397 – Avis de motion (Modification au règlement de zonage P.-181 pour créer une nouvelle zone Mixte (rue Principale)  
12 4 scènes – Contribution 2014-2015  
13 PAARRM (Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal) – Infrastructures MTQ Travaux 2015-2016 et 2017  
14 CPTA - Nicholas Chénard (Morcellement dans le but de vendre l'érablière)  
15 Motion de félicitations – Pohénégamook Haut en Couleur  
16 Soumissions – Équipements électriques  
17 Amendement résolution 2015.03.73  
18 Prolongement des services d'aqueduc, d'égout et station de pompage – rue Industrielle – demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Mandat à Actuel Conseil  
19 Étude géotechnique - Parc Industriel  
20 Étude géotechnique – rue St-Vallier  
21 Étude environnementale de site phase 1 – Parc industriel  
22 Engagement de la Ville : attestation de conformité des travaux et programme d'exploitation et d'entretien des eaux pluviales – rue Industrielle  
23 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

- 24 Habitations St-Vallier – Nomination de M. Raymond Gagné
- 25 Étude de préaisabilité – Projet de transformation du bois
- 26 P.-388 – Adoption (Circuit temporaire – VTT)  
Période de questions
- 27 Levée / Ajournement de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton  
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour est adopté tel que lu.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

---

### 2015.04.96 PROCÈS-VERBAUX DE MARS - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les procès-verbaux des assemblées ci-après identifiées, ayant été remis à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 du chapitre C-19, L.R.Q. 1977, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, à savoir :

séance régulière : 02 mars 2015  
séance extraordinaire : 16 mars 2015

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr  
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc  
ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux identifiés à la présente sont approuvés tel que déposés.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

---

### 2015.04.97 COMPTES DE MARS - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats 2015 (liste comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT QUE le journal des déboursés du F.A.B. a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr  
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal :

**A** Journal des achats 2015 (ville)

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2015 (liste des comptes fournisseurs), datée du 31-03-2015, au montant de deux cent six mille cent soixante et onze dollars et dix-neuf (206 171.19 \$) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

**B** Journal des déboursés 2015 (ville)

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2015.01.08) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., daté du 31-03-2015, au montant de cent sept mille neuf cent vingt-quatre dollars et vingt-six (107 924.26 \$ → Internet : 93 374.01 \$ et chèques : 14 550.25 \$) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

### 2015.04.98 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

**CONSIDÉRANT** les obligations décrétées par le règlement P.-284 ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière ;

**PAR CONSÉQUENT**, la greffière dépose au Conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois de mars 2015.

### 2015.04.99 RAPPORT FINANCIER CUMULATIF – DÉPÔT

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au Conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant ;

**PAR CONSÉQUENT**, la greffière dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif s'étendant du 01-01-2015 au 31-03-2015.

### 2015.04.100 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a adopté ses prévisions budgétaires pour la présente année fiscale ;

**CONSIDÉRANT** le règlement P.-284 actuellement en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale, en date du 07 avril 2015, à l'effet d'autoriser ces virements de crédits ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Raymond Gagné  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil municipal autorise la trésorière à procéder aux écritures comptables requises selon les inscriptions de la liste en date du 07-04-2015, approuvée par la directrice générale de la municipalité.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

### 2015.04.101 RAPPORT FINANCIER 2014 – VILLE DE POHÉNÉGAMOOK : ADOPTION

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 108.3 du Chap. C-19, de la LCV, définissant l'obligation de l'auditeur de transmettre son rapport à la municipalité au plus tard le 31 mars ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 105.1 et 105.2 du Chap. C-19, de la LCV, obligeant le greffier à déposer le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant lors d'une assemblée du Conseil, à en donner un avis public et à l'expédier au Ministère des Affaires municipales avant le 30 avril ;

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière a publié l'avis mentionné aux présentes dans le journal Info-Dimanche du 25 mars 2015 et qu'une copie a été affichée à l'hôtel de ville ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit rapport financier municipal 2014 ainsi que celui de l'auditeur indépendant ont été déposés à tous les élus ;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus municipaux ont procédé à l'étude desdits rapports ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Denis Dionne, CA pour la firme Raymond Chabot Grant Thornton, a procédé, séance tenante, à la lecture et aux explications sur le rapport financier ;

**CONSIDÉRANT QUE** les grandes lignes dudit rapport se résument comme suit :



PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

N° de résolution  
ou annotation

	Prévisions budgétaires 2014	Rapport financier 2014 Ville	Rapport financier consolidé 2014 (incluant les organismes et amortissements ventilés)
<b>REVENUS :</b>			
Taxes	3 221 279	3 224 779	3 224 779
Compensations tenant lieu de taxes	303 715	285 488	285 488
Transferts	525 986	684 699	826 318
Services rendus	77 744	71 759	317 597
Imposition de droits	33 000	31 772	31 772
Amendes et pénalités	2 500	5 794	5 794
Intérêts	28 050	34 123	35 638
Autres revenus	51 711	52 502	67 965
<b>Total des revenus :</b>	<b>4 243 985</b>	<b>4 390 916</b>	<b>4 795 351</b>
<b>Investissement</b>	<b>550 486</b>	<b>86 420</b>	<b>1 017 120</b>
<b>CHARGES :</b>			
Administration générale	716 264	696 853	742 595
Sécurité publique	356 192	476 116	522 594
Transport	1 021 956	930 065	1 123 162
Hygiène du milieu	723 585	690 589	1 329 516
Santé et bien-être	48 334	48 479	48 479
Aménagement, urbanisme et développement	448 538	352 172	417 580
Loisir et culture	427 046	548 590	620 459
Frais de financement	169 685	136 265	168 153
Amortissement des immobilisations	742 337	780 119	
<b>Total des dépenses :</b>	<b>4 653 937</b>	<b>4 659 248</b>	<b>4 972 538</b>
<b>Surplus de l'exercice</b>	<b>140 534</b>	<b>(181 912)</b>	<b>839 933</b>
Moins : revenus d'investissement	<b>(550 486)</b>	<b>(86 420)</b>	<b>(1 017 120)</b>
Conciliation à des fins fiscales	742 337	780 119	866 239
Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales			
Financement	(416 057)	(416 056)	(461 839)
Affectations	83 672	14 437	(13 215)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales :</b>	<b>0</b>	<b>110 168</b>	<b>213 998</b>

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton  
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc  
ET RÉSOLU

CE QUI SUIT :

- A QUE ce Conseil accepte le rapport financier municipal 2014 et le rapport de l'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton ;
- B QUE, conformément à la Loi, la trésorière expédie ledit rapport au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- C QUE la mairesse / maire suppléant et la trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation municipale de la Ville de Pohénégamook tout document se rapportant audit rapport financier ;



## PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

**D** QUE la greffière publie dans une des prochaines éditions du bulletin municipal «Le Maillon», le résumé dudit rapport financier.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

N° de résolution  
ou annotation

**2015.04.102 P.-394 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT – ADOPTION (RUE INDUSTRIELLE, RUE ST-VALLIER, SECTEUR OUEST)**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été présenté à la séance extraordinaire du 16 mars 2015 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil avant la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton  
**APPUYÉ PAR :** Simon Bolduc  
**ET RÉSOLU**

D'adopter le règlement no. P.-394 décrétant une dépense de 1 164 101 \$ et un emprunt de 910 637 \$ pour permettre le prolongement des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire incluant une station de pompage, le pluvial, la construction de l'infrastructure de rue avec pavage sur une longueur d'environ 360 mètres linéaires sur la rue Industrielle au Parc industriel ainsi que le retrait du pavage, mise en place d'une couche de gravier, la reconstruction de l'infrastructure de la rue, l'égout pluvial sur une longueur d'environ 150 mètres linéaires sur la rue St-Vallier (secteur Ouest).

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

**2015.04.103 P.-395 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a adopté le 1<sup>er</sup> projet de règlement à la séance du 02 mars 2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière a fait paraître un avis informant la population de la présente assemblée publique de consultation (journal Info-Dimanche du 25 mars 2015) ;

**CONSIDÉRANT QUE** toute personne pouvait consulter ce projet de règlement au bureau du greffe de la municipalité, aux heures et aux jours ordinaires de bureau ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse et la responsable de l'urbanisme expliquent à la population le projet de règlement, les conséquences de son adoption et elles invitent les personnes et organismes désirant s'exprimer sur ce sujet à procéder dans l'immédiat ;

**CONSIDÉRANT QU'**un citoyen est intervenu sur le règlement ;

La mairesse ferme alors la présente période de consultation en regard de ce projet.

**2015.04.104 P.-395 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE P.-181 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 11 - PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES DES ZONES MIXTES - POUR Y AJOUTER LES USAGES INDUSTRIELS – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c. A-19.1, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la Loi ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce Conseil tenue le 2<sup>ième</sup> jour de février 2015 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR \_\_\_\_\_ ET RÉSOLU,**

**QU'**un règlement portant le numéro P.-395 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

### Article 1 But du règlement

Le présent règlement a pour but de modifier la partie 11 Prescriptions particulières des zones mixtes du règlement de zonage P.-181.

### Article 2 Modification de l'article no. 11.2.2 Usages commerciaux

L'article est modifié pour se lire de la façon suivante :  
La réglementation des zones Ca et Cb.

### Article 3 Ajout de l'article 11.2.4 Usages industriels

L'article devra se lire de la façon suivante :  
La réglementation des zones Ia.

### Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

### EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Frédéric Montplaisir  
**APPUYÉ PAR :** Raymond Gagné  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil adopte le deuxième projet de règlement P.-395.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

### 2015.04.105 P.-397 – AVIS DE MOTION (CHANGEMENT DE ZONAGE POUR CRÉER UNE NOUVELLE ZONE MIXTE SUR LA RUE PRINCIPALE)

Je, soussigné, Denis Ouellet, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage P.-181 afin de créer une nouvelle zone mixte M.-74 à même les zones Ra/b.2, Rb.31, M.18, et Ca.8.

Le conseiller invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture lors de l'adoption du règlement mentionné et ce, au cours d'une assemblée subséquente de ce Conseil. Au plus tard, deux jours juridiques avant l'assemblée au cours de laquelle ledit règlement doit être adopté, le conseiller remettra une copie dudit règlement à tous les membres élus de ce Conseil.

---

Denis Ouellet, conseiller

---

### 2015.04.106 4 SCÈNES – CONTRIBUTION 2014-2015

**CONSIDÉRANT** le rapport synthèse des spectacles présentés au 31-03-2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit verser une cotisation annuelle de 3 000 \$ et contribuer au déficit ;

**CONSIDÉRANT** la présentation de 7 spectacles (Billy Tellier / Dan-Coboy / Paul Daraïche / Groenland / Bears of Légend / Tocado / Marco Calliari) au Centre culturel Léopold-Plante ;

### EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**APPUYÉ PAR :** Frédéric Montplaisir  
**ET RÉSOLU**



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

QUE la Ville verse un montant de 26 000 \$ à l'organisme Les 4 scènes du Témiscouata.

Réquisition # 9885, poste 0270220970 : 26 000 \$

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

### 2015.04.107 PAARRM (PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook prévoit procéder à des travaux majeurs d'entretien des chemins municipaux au cours des prochaines années ;

CONSIDÉRANT QUE les projets de réfection projetés totalisent un montant de 5 029 625 \$ sur le plan triennal 2015-2016 et 2017.

TRAVAUX PROJETÉS 2015	ESTIMATION \$ (avant taxes)
<u>Rang de l'Érablière</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Drainage (profilage);</li> <li>➤ Gravelage, rechargement;</li> <li>➤ Nouvelle signalisation;</li> </ul>	9 000 \$
<u>Rue St-Vallier, Ouest (150 mètres)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Égouts pluviaux;</li> <li>➤ Bordures;</li> <li>➤ Revêtement en béton bitumineux (infrastructure);</li> <li>➤ Génie et surveillance;</li> </ul>	187 325 \$
<u>Rang Ignace-Nadeau</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réfection de la route menant au belvédère de la Croix;</li> </ul>	4 000 \$
<u>Rang de la Montagne</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rélargissement de la route (M. Marc Blier);</li> </ul>	10 000 \$
<u>Rue Bellevue, côte St-Joseph</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Remplacement et réfection du système du pluvial;</li> </ul>	5 000 \$
<u>Route de la Providence</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réparation de la problématique au centre de la rue, revêtement neuf à cet endroit;</li> </ul>	5 000 \$
<u>Rang Notre-Dame-des-Champs</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Débroussaillage mécanisé;</li> </ul>	5 000 \$
<u>Rang de l'Érablière</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Débroussaillage mécanisé;</li> </ul>	
<u>Chemin Guérette</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Débroussaillage manuel;</li> </ul>	
<u>Chemin Guérette</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Signalisation pour les cyclistes;</li> <li>➤ Corridor pour piéton;</li> <li>➤ Délinéateurs (deux);</li> </ul>	2 000 \$
<u>Rue de l'Église, St-Vallier</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Signalisation zone scolaire;</li> <li>➤ Délinéateur, marquage, etc...</li> </ul>	2 000 \$



**PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK**

N° de résolution  
ou annotation

<u>Zones scolaires</u>	
➤ Signalisations;	2 000 \$
<u>Ponts</u>	
➤ Réparation du platelage et des chasses roues de certains ponts;	3 000 \$
<b>TOTAL 2015 :</b>	<b>234 325 \$</b>

TRAVAUX PROJETÉS 2016	ESTIMATION \$ (sans taxes)
<u>Rue St-Vallier, Est (125 mètres)</u>	
➤ Égouts pluviaux;	
➤ Bordures;	
➤ Revêtement en béton bitumineux (infrastructure);	
➤ Génie et surveillance;	175 000 \$
<u>Route Alphonse-Lévesque (400 mètres)</u>	
➤ Égouts pluviaux;	
➤ Bordure;	
➤ Revêtement en béton bitumineux;	476 000 \$
<b>TOTAL 2016 :</b>	<b>651 000 \$</b>

TRAVAUX PROJETÉS 2017	ESTIMATION \$ (sans taxes)
<u>Route de la Providence</u>	
➤ Réfection de la route à partir de l'intersection du rang Notre-Dame-des-Champs jusqu'à l'intersection du rang des Prés-Verts, sur une distance de 2 917 mètres linéaires;	3 038 800 \$
<u>Rue St-David, rue de la Fabrique</u>	
➤ Réfection des rues et du pluvial sur 670 mètres linéaires;	1 105 500 \$
<b>TOTAL 2017 :</b>	<b>4 144 300 \$</b>

<b>GRAND TOTAL POUR 2015 – 2016 – 2017</b>	<b>5 029 625 \$</b>
--	---------------------

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Frédéric Montplaisir  
**APPUYÉ PAR :** Simon Bolduc  
**ET RÉSOLU**

QUE la Ville demande à Monsieur Jean D'Amour, Député de Témiscouata et Ministre délégué aux Transports, de prendre les dispositions requises et d'affecter les budgets suffisants pour procéder aux réfections nécessaires des routes municipales pour assurer la sécurité du trafic et de nos citoyens.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

**2015.04.108 CPTA – M. NICHOLAS CHÉNARD**

**CONSIDÉRANT** la demande de morcellement déposée auprès de la municipalité le 09 mars 2015 par M. Nicholas Chénard ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Nicholas Chénard désire vendre son érablière ;

**CONSIDÉRANT QUE** les lots visés par la demande sont : 17-2, 18, 22P-11, 22P-13, 23P-1, 24-1, 35, 47 rang 9 et 19-13 et 20A-7, rang 10, canton Pohénégamook ;





N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton  
**APPUYÉ PAR :** Frédéric Montplaisir  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville informe la Commission de Protection du territoire agricole qu'elle ne s'oppose pas à la demande de morcellement présentée par M. Nicholas Chénard.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

### 2015.04.109 MOTION DE FÉLICITATIONS – POHÉNÉGAMOOK HAUT EN COULEUR

**CONSIDÉRANT QUE** s'est tenue du 27 février au 1<sup>er</sup> mars dernier à Pohénégamook Santé Plein Air, la 12<sup>e</sup> édition de Pohénégamook Haut en Couleur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité organisateur de l'événement s'est joint avec Pohénégamook Santé Plein Air afin de faire profiter à la population des infrastructures déjà en place ;

**CONSIDÉRANT** l'enchantement des visiteurs relatif à la réorganisation de l'événement ;

**CONSIDÉRANT** une augmentation considérable de l'achalandage qui a défilé tout au long de cette fin de semaine d'activités ;

**CONSIDÉRANT** l'importance de souligner le travail et les efforts constants des bénévoles qui permettent, à chaque année, la réalisation de ce beau festival ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Frédéric Montplaisir  
**APPUYÉ PAR :** Denis Ouellet  
**ET RÉSOLU**

**QUE** les membres du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook applaudissent fièrement le comité organisateur, les bénévoles et Pohénégamook Santé Plein Air qui ont réussi à faire renaître la dynamique de cet événement haut en couleur !

**BRAVO** à tous et à toutes !

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

### 2015.04.110 SOUMISSIONS ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu deux soumissions dans le délai prescrit ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Raymond Gagné  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville accorde les travaux électriques, selon leur description, au plus bas soumissionnaire conforme :

	Description	Entrepreneur	Prix
A	Travaux d'électricité avec camion-nacelle :	Gaétan Charest Inc.	80 \$ / heure
B	Réparation de luminaires publics	Gaétan Charest Inc.	50 \$ / luminaire
C	Appel d'urgence	Raynald Asselin Inc.	130 \$ / heure
D	Travaux réguliers	Raynald Asselin Inc.	65 \$ / heure

**QUE** la présente résolution abroge la résolution 2015.03.87.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**



## PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

### 2015.04.111 AMENDEMENT RÉSOLUTION 2015.03.73

**CONSIDÉRANT QUE** la reconstruction de la route Alphonse-Lévesque ne sera pas incluse à l'intérieur du règlement P.-394 ;

**CONSIDÉRANT** la mandat accordé à Actuel Conseil par la résolution ci-haut identifiée ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'amender l'alinéa B ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROSÉ PAR :** Denis Ouellet

**APPUYÉ PAR :** Simon Bolduc

**ET RÉSOLU**

**QUE** ce Conseil amende l'alinéa B de la résolution 2015.03.73 et qu'il soit remplacé par ceci :

**QUE** la dépense soit financée par un règlement d'emprunt ultérieur ; D'ici l'approbation dudit règlement, l'engagement financier sera financé à partir du surplus accumulé non affecté.

### 2015.04.112 PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET STATION DE POMPAGE SUR LA RUE INDUSTRIELLE – DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton

**APPUYÉ PAR :** Denis Ouellet

**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville mandate Monsieur Sylvain Lafrance, ingénieur, pour effectuer la demande d'autorisation nécessaire auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de pouvoir procéder au prolongement du réseau municipal et à l'installation d'une station de pompage sur la rue Industrielle, quartier Sully, Ville de Pohénégamook.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

### 2015.04.113 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - RUE INDUSTRIELLE AU PARC INDUSTRIEL

**CONSIDÉRANT** le projet du Parc industriel consistant à l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur environ 400 mètres incluant une station de pompage, la construction de l'infrastructure de rue et les fossés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu de la manière et dans les délais prescrits, les soumissions suivantes :

Compagnies	Prix (sans taxes)	Prix (taxes incluses)
LVM de Rimouski	2 850.00 \$	3 276.79 \$
Laboratoire d'expertises de RDL	2 967.50 \$	3 411.89 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc

**APPUYÉ PAR :** Raymond Gagné

**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville accorde le mandat à la firme LVM, plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 2 850 \$, plus les taxes applicables.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

### 2015.04.114 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DES TRAVAUX – RUE ST-VALLIER, SECTEUR OUEST

**CONSIDÉRANT** le projet de réfection de la rue St-Vallier à l'ouest de la route 289 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire obtenir une reconnaissance géotechnique pour orienter la reconstruction de l'infrastructure de rue ;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau pluvial sera remplacé tandis que le réseau sanitaire et d'aqueduc sera conservé ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu de la manière et dans les délais prescrits, les soumissions suivantes :

Compagnies	Prix (sans taxes)	Prix (taxes incluses)
Laboratoire d'expertises de RDL	2 602.50 \$	2 992.23 \$
LVM de Rimouski	3 495.00 \$	4 018.38 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Denis Ouellet  
**APPUYÉ PAR :** Robin Breton  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville accorde le mandat à la firme Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup, plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 2 602.50 \$, plus les taxes applicables.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

### 2015.04.115 ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE SITE (EES – PHASE 1) - PARC INDUSTRIEL

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire faire réaliser une étude environnementale de site phase 1 dans le cadre d'une demande d'article 32 de la LQE pour son projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Industrielle et les lots adjacents (lots #1 à 5 et lots # 11 à 18, rang 2, canton Pohénégamook) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les services à rendre consistent à : visite de site, entrevue, recherches, obtention des avis faunique et floristique et la rédaction du rapport ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu de la manière et dans les délais prescrits, les soumissions suivantes :

Compagnies	Prix (sans taxes)	Prix (taxes incluses)
Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup	1 600 \$	1 839.60 \$
LVM de Rimouski	2 100 \$	2 414.48 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville accorde le mandat à la firme Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 600 \$, plus les taxes applicables.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**



## PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

### 2015.04.116 ENGAGEMENT DE LA VILLE – ATTESTATION DES TRAVAUX PROGRAMME D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN - PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – RUE INDUSTRIELLE

N° de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Denis Ouellet  
**APPUYÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

De demander à la greffière de la Ville de Pohénégamook de fournir, à la fin des travaux sur la rue Industrielle, une attestation certifiée d'un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec l'autorisation reçue par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

De plus, la Ville s'engage à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales dans ce secteur et demandera à un ingénieur de fournir et transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ladite attestation pour et au nom de la Ville de Pohénégamook.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

### 2015.04.117 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2015

**CONSIDÉRANT QUE** la semaine de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan «Prenez une pause, dégagez votre esprit» vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir le bien-être psychologique ;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne ;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité ;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

**PAR CONSÉQUENT**, je, Louise Labonté, mairesse de la Ville de Pohénégamook, proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015, **Semaine de la santé mentale dans la Ville de Pohénégamook** et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance «de la pause» pour prendre soin de sa santé mentale.

**-ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

### 2015.04.118 HABITATIONS ST-VALLIER – REPRESENTANT MUNICIPAL

**CONSIDÉRANT** la résolution 2015.02.25 nommant monsieur Simon Bolduc au conseil d'administration des Habitations St-Vallier ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Simon Bolduc ne peut pas siéger à ces rencontres étant donné sa non-disponibilité pendant le jour ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de remplacer Monsieur Bolduc sur le CA de cet organisme ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton  
**APPUYÉ PAR :** Denis Ouellet  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville délègue monsieur Raymond Gagné à titre de représentant municipal au conseil d'administration de la résidence «Les Habitations St-Vallier» ;

**QUE** le mandat de monsieur Gagné soit d'une durée de 3 ans ;



## PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

QUE la présente résolution abroge la résolution 2015.02.25.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

N° de résolution  
ou annotation

### 2015.04.119 ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu stimuler la création d'emplois sur le territoire de Pohénégamook ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton  
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet  
ET RÉSOLU

QUE la Ville verse à la CODET, un montant de 12 000 \$ comme contribution au financement d'une étude de préfaissabilité concernant un projet de transformation du bois sur le territoire de la Ville de Pohénégamook ;

QUE ces crédits soient puisés au surplus accumulé non affecté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

### 2015.04.120 P.-388 – ADOPTION (CIRCUIT TEMPORAIRE VTT)

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut, par règlement, permette la circulation de véhicules tout terrain sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance du 04 août 2014 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton  
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné  
ET RÉSOLU

QUE la Ville adopte le règlement P.-388 permettant la création d'un circuit temporaire pour la circulation des véhicules tout terrain (VTT) dans certaines rues du quartier St-Éleuthère.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : DE 21 H 10 À 21 H 15

### 2015.04.121 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 21 h 30 ;


EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton  
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir  
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

  
Louise Labonté, mairesse

  
Denise Pelletier, greffière

